



BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 225.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020.

(en K.Dinars)	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Mars-2020	Mars-19	Déc-19	Var
Produits d'exploitation bancaire (*)	143 428	139 697	143 428	139 697	620 846	2,7%
Intérêts	113 602	105 328	113 602	105 328	473 872	7,9%
Commissions en produits	15 057	13 692	15 057	13 692	60 661	10,0%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement (*)	14 769	20 677	14 769	20 677	86 313	-28,6%
Charges d'exploitation bancaire	63 356	61 886	63 356	61 886	259 732	2,4%
Intérêts encourus	62 502	61 356	62 502	61 356	256 272	1,9%
Commissions encourues	854	530	854	530	3 460	61,1%
Produit Net Bancaire (*)	80 072	77 811	80 072	77 811	361 114	2,9%
Autres produits d'exploitation	137	138	137	138	1 389	-1,0%
Charges opératoires dont	31 917	28 896	31 917	28 896	107 157	10,5%
Frais de personnel	22 217	21 074	22 217	21 074	74 832	5,4%
Charges générales d'exploitation	9 700	7 822	9 700	7 822	32 325	24,0%
Structure du portefeuille au bilan			909 211	1 000 819	933 520	-9,2%
Portefeuille titres d'investissement			909 211	1 000 819	933 520	-9,2%
Encours net des crédits (1)			4 494 533	4 379 047	4 453 974	2,6%
Encours des dépôts			4 196 373	3 763 219	4 025 506	11,5%
Dépôts à vue			1 582 809	1 485 540	1 350 771	6,5%
Dépôts d'épargne			1 370 762	1 255 365	1 345 969	9,2%
Dépôts à terme			1 242 802	1 022 314	1 328 766	21,6%
Emprunts et ressources spéciales au bilan			535 194	522 634	531 015	2,4%
Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			783 076	728 779	783 076	7,5%

(1) L'encours des crédits fin Décembre 2019 tient compte des provisions constituées de la période

(2) Compte non tenu du résultat de la période et du résultat de 2019 en instance d'affectation

(*) Chiffres 2019 retraités pour les besoins de la comparabilité

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 31 MARS 2020

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 225.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1^{ER} TRIMESTRE 2020 :

A la fin du 1^{er} trimestre 2020, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** nets des provisions constituées à la fin de chaque période ont atteint **4.494.533** au 31/03/2020, contre **4.379.047** mille dinars au 31/03/2019, soit une augmentation de **2,6%**.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **+11,5%** passant de **3.763.219** mille dinars au 31/03/2019 à **4.196.373** mille dinars au 31/03/2020. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de **+9,2%** et des dépôts à terme de **+21,6%**.
- **L'encours des ressources spéciales** a augmenté de **+2,4%** passant de **522.634** mille dinars au 31 Mars 2019 à **535.194** mille dinars au 31 Mars 2020 et ce suite aux tirages effectués en 2019 par la banque sur des nouvelles lignes de crédits extérieures accordées par des bailleurs de fonds internationaux.

- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de **+2,7%** pour atteindre **143.428** mille dinars en Mars 2020 contre **139.697** mille dinars à fin Mars 2019. Cette progression est générée par une augmentation des intérêts de **+7,9%** et des commissions de **+10%**. Les revenus du portefeuille commercial et d'investissements sont en regression de -28% à cause de la baisse des résultats de change.
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en augmentation de **+2,4%** passant de **61.886** mille dinars à fin Mars 2019 à **63.356** mille dinars à fin Mars 2020. Cette hausse des charges est engendrée essentiellement par l'augmentation du volume des dépôts et des tirages sur les ressources extérieures.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 1^{er} trimestre 2020 un montant de **80.072** mille dinars, contre **77.811** mille dinars à la fin du 1^{er} trimestre 2019, soit une augmentation de **+2,9%**.
- **Les charges opératoires** ont augmenté globalement de **10,5%** pour atteindre **31.917** mille dinars au 31/03/2020 contre **28.896** mille dinars au 31/03/2019. Elles sont décomposées comme suit :
 - *Les charges du personnel pour un montant de **22.217** mille dinars à fin Mars 2020, en augmentation **5,4%** par rapport à la même période de l'année dernière ;*
 - *Les frais généraux ont atteint une enveloppe de **9.700** mille dinars à fin Mars 2020 en progression de **24%** par rapport à la même période de l'année dernière, suite à l'augmentation de la contribution au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires et tenant compte de la mise en paiement de la première tranche du don effectué par la BT au profit du fond 18-18 de lutte contre le coronavirus pour un montant de **1.350** Mille Dinars.*